

# Pictet - Emerging Debt Blend - Z CHF

Fiche technique mensuelle  
destinée au marketing

Données au 30.04.2024

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

### Objectif

Augmenter la valeur de votre investissement par des revenus et une croissance de l'investissement.

### Indice de référence

JP Morgan EMD Sovereign HC/LC Blended (USD), un indice qui ne prend pas en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Utilisé pour la composition du portefeuille, la surveillance des risques, l'objectif de performance et la mesure de la performance.

### Actifs en portefeuille

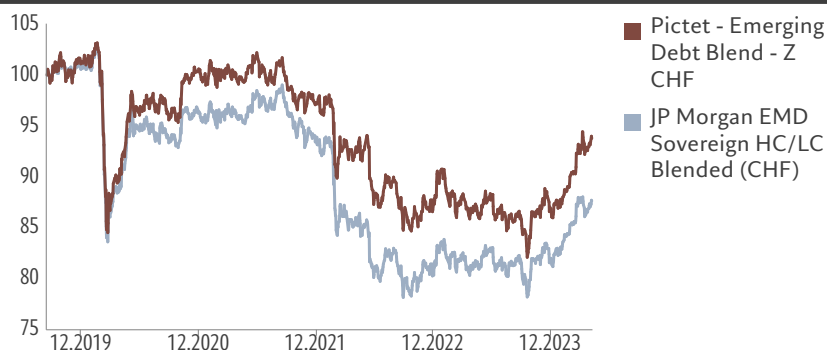
Le Compartiment investit principalement dans un large éventail d'obligations et d'instruments du marché monétaire émis sur les marchés émergents (y compris la Chine continentale). Ces actifs peuvent inclure des obligations conformes à la Charia. Ce Compartiment peut investir dans n'importe quel secteur et n'importe quelle qualité de crédit. La plupart des investissements sont libellés en devises locales et en dollars US (USD).

### Processus d'investissement

Dans le cadre de la gestion active du Compartiment, le gestionnaire d'investissement utilise une combinaison d'analyse des marchés et d'analyse des émetteurs afin de constituer un portefeuille diversifié

de titres dont il estime qu'il offre les meilleurs rendements ajustés au risque par rapport à l'indice de référence. L'approche de gestion du Compartiment utilise des contrôles stricts du risque. Le Gestionnaire d'investissement considère les facteurs ESG comme un élément fondamental de sa stratégie et adopte une approche best-in-class qui vise à investir dans les titres d'émetteurs présentant de faibles risques en matière de durabilité et à éviter ceux qui présentent des risques élevés en matière de durabilité dans le respect des pratiques de bonne gouvernance. Les activités ayant des incidences négatives sur la société ou l'environnement sont également évitées. Un engagement avec les sociétés est possible en vue d'exercer une influence positive sur leurs pratiques en matière d'ESG. Pour de plus amples informations, voir le cadre d'exclusion intégré à notre Politique d'Investissement Responsable\*, catégorie de produits relevant de l'article 8 du SFDR. Le Gestionnaire d'investissement possède un pouvoir discrétionnaire important de s'écarter des titres et pondérations de l'indice de référence, de sorte que la performance du Compartiment sera probablement sensiblement différente de celle de l'indice.

### Valeur de 100 CHF investis depuis le 16.09.2019 (Net of fees\*\*)



Indice actuel: JP Morgan EMD Sovereign HC/LC Blended (CHF) valable à partir du 20.03.2024  
Du 06.09.2019 au 20.03.2024: JP Morgan ESG EMD Sovereign HC/LC Blended CHF

Source: Pictet Asset Management

### En bref

|                 |            |
|-----------------|------------|
| VNI/action      | CHF 93.22  |
| Taille du fonds | CHF 53 Mio |
| Positions       | 261        |

### Classification SFDR<sup>1</sup>

| Article | Article | Article |
|---------|---------|---------|
| 6       | 8       | 9       |

### Catégorie de risque SRI<sup>2</sup>

|                    |   |   |   |   |   |                   |
|--------------------|---|---|---|---|---|-------------------|
| 1                  | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7                 |
| ←                  |   |   |   |   |   | →                 |
| Risque plus faible |   |   |   |   |   | Risque plus élevé |

### Informations générales

|                                          |                                             |
|------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Forme juridique                          | Compartiment d'une SICAV                    |
| Statut réglementaire                     | OPCVM                                       |
| Domicile                                 | Luxembourg                                  |
| Date de création                         | 16.09.2019                                  |
| Date de lancement                        | 16.09.2019                                  |
| Devise de la classe d'actions            | CHF                                         |
| Devise du compartiment                   | USD                                         |
| Dividende                                | Capitalisé                                  |
| ISIN                                     | LU2049423234                                |
| Bloomberg                                | PISEZCA LX                                  |
| Indice de référence                      | JP Morgan EMD Sovereign HC/LC Blended (CHF) |
| Heure limite de transaction              | T CET 15:00                                 |
| Date de facturation                      | Date de l'ordre + 1                         |
| Date de règlement (souscription)         | T+3                                         |
| Calcul de la VNI                         | Quotidien                                   |
| Horizon d'investissement min. (année(s)) | 3                                           |

1. Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Veuillez vous référer au glossaire.

2. La source de l'ISR est le dernier DIC publié pour la catégorie d'actions. Pour plus d'informations veuillez vous référer à la section Considérations sur les risques.

### Équipe de gestion

Robert Simpson, Christopher Preece  
Pictet Asset Management Limited

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES

Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir

\*

La Politique d'investissement responsable est disponible à l'adresse

[https://documents.am.pictet/library/en/other?documentTypes=RI\\_POLICY&businessLine=PAM](https://documents.am.pictet/library/en/other?documentTypes=RI_POLICY&businessLine=PAM)

\*\*Frais courants réels inclus, mais hors frais de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur.

## AVERTISSEMENTS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE

Les données de performance publiées représentent des données du passé. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il n'existe absolument aucune garantie d'atteindre des rendements similaires à l'avenir. La valeur et les revenus éventuels de vos investissements peuvent fluctuer

avec la situation du marché, et vos investissements peuvent perdre tout ou partie de leur valeur. Le Fonds est susceptible d'être affecté par les fluctuations des taux de change. Ceux-ci peuvent engendrer un effet négatif sur la valeur ou les revenus du fonds.

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES

Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir

## Commissions applicables

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| Frais courants <sup>1</sup>              | 0.13% |
| Commission de performance                | -     |
| Frais d'entrée et de sortie <sup>2</sup> | -     |

Source: Pictet Asset Management

1. Veuillez vous référer au glossaire financier pour la définition et la Méthode de calcul des Commissions de performance, le cas échéant. Tous les frais ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Veuillez vous référer au prospectus et PRIIPS KID.

2. Nous ne facturons pas de coût d'entrée ou de sortie, mais la personne qui vous vend le produit peut vous facturer jusqu'à 5% maximum de coût d'entrée, jusqu'à 1% de coût de sortie et jusqu'à 2% de coût de conversion.

## Caractéristiques du portefeuille

| À FIN AVRIL 2024                           |       |
|--------------------------------------------|-------|
| Alpha (SUR 3 ANNÉES)                       | 0.88  |
| Bêta (SUR 3 ANNÉES)                        | 0.96  |
| Volatilité annualisée (%) (SUR 3 ANNÉES)   | 8.19  |
| Ratio d'information (SUR 3 ANNÉES)         | 0.42  |
| Ratio de Sharpe (SUR 3 ANNÉES)             | -0.30 |
| Tracking error (%) (SUR 3 ANNÉES)          | 2.41  |
| Corrélation (SUR 3 ANNÉES)                 | 0.96  |
| Rendement obligataire moyen (%)            | 7.30  |
| Duration mod. moy. pondérée (MMP) (années) | 5.72  |

Source: Pictet Asset Management

## PERFORMANCES

### Annualisée (%)

|                     | 1 AN | 3 ANS | 5 ANS | DEPUIS LE LANCEMENT |
|---------------------|------|-------|-------|---------------------|
| Fonds               | 7.69 | -2.12 | -     | -1.52               |
| Indice de référence | 7.60 | -3.11 | -     | -2.96               |

### Cumulée (%)

|                     | Depuis début d'année | 1 MOIS | 3 MOIS | 6 MOIS | 1 AN | 2 ANS | 3 ANS | 5 ANS | DEPUIS LE LANCEMENT |
|---------------------|----------------------|--------|--------|--------|------|-------|-------|-------|---------------------|
| Fonds               | 7.12                 | 0.65   | 7.15   | 10.03  | 7.69 | 1.44  | -6.22 | -     | -6.78               |
| Indice de référence | 6.33                 | -0.32  | 5.74   | 8.06   | 7.60 | 2.28  | -9.03 | -     | -12.88              |

### Année civile (%)

|                     | 2023 | 2022   | 2021  | 2020  | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|---------------------|------|--------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|
| Fonds               | 0.35 | -10.78 | -3.39 | -0.52 | -    | -    | -    | -    | -    | -    |
| Indice de référence | 2.04 | -14.04 | -3.09 | -4.21 | -    | -    | -    | -    | -    | -    |

Source: Pictet Asset Management

La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Veuillez consulter la section "Considérations relatives aux risques" et au prospectus pour plus d'informations.

## CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX RISQUES

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit peut être exposé à d'autres

risques qui ne sont pas repris dans l'Indicateur synthétique de risque, par exemple:

- Risque de devise: lorsque votre devise de référence diffère de la devise de la catégorie d'actions, les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre devise; votre gain final dépendra donc du taux de change entre la devise de référence et votre devise locale.
- Risque des dérivés financiers: l'effet de levier résultant des instruments

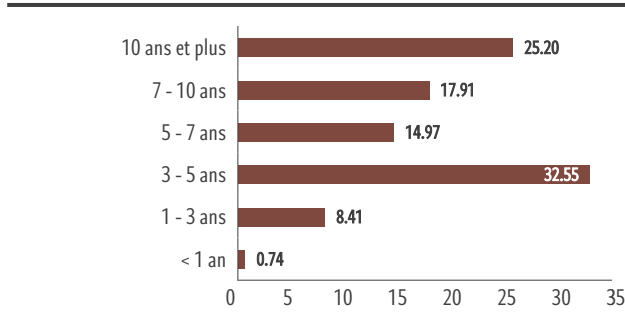
dérivés amplifie les pertes dans certaines conditions de marché.

- Risque de durabilité: les événements à risque liés aux ESG peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement s'ils se produisent.

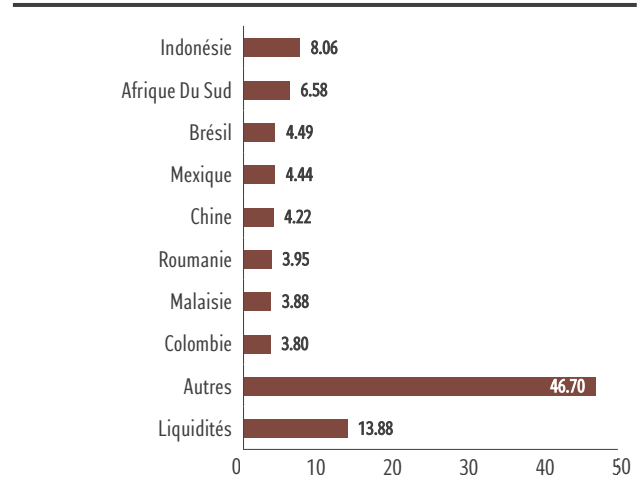
De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## RÉPARTITIONS DU PORTEFEUILLE

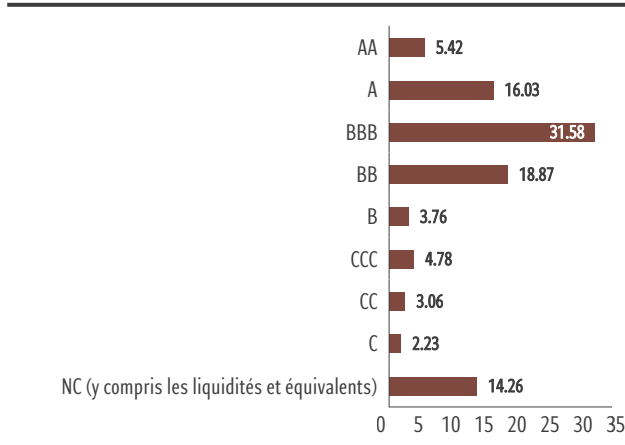
### Répartition des maturités (% des actifs)



### Répartition géographique (% des actifs)



### Répartition par notations (% des actifs)



Source: Pictet Asset Management

## GLOSSAIRE FINANCIER

### Alpha

L'alpha indique le pourcentage de performance d'un fonds supérieur ou inférieur à la performance expliquée par son exposition au marché dans son ensemble.

### Rendement moyen

Le rendement moyen reflète le rendement pondéré en fonction du prix des instruments d'un portefeuille. Les frais de couverture au niveau de la classe d'actions ne sont pas inclus dans ce calcul.

### Bêta

Le bêta indique l'ampleur moyenne des fluctuations du rendement d'un fonds par rapport au marché dans son ensemble. Un fonds affichant un bêta supérieur à 1 fluctue en moyenne plus que le marché, tandis qu'un bêta inférieur à 1 indique des fluctuations inférieures à la moyenne du marché.

### Heure limite de transaction

Heure limite de transmission des ordres à l'agent de transfert au Luxembourg, comme indiqué aux annexes concernées du prospectus. Il est possible que vous deviez soumettre vos ordres à votre conseiller financier ou distributeur de fonds pour une heure limite plus avancée.

### Frais de conversion

Frais versés pour le transfert d'actions d'une catégorie de parts/d'actions vers une autre catégorie de parts/d'actions.

### Corrélation

La corrélation décrit les fluctuations du rendement d'un fonds par rapport à l'indice de référence. Les investissements hautement corrélés tendent à grimper ou à chuter en même temps, contrairement aux investissements faiblement corrélés.

### Écart-type et volatilité annualisée

La volatilité annualisée est un indicateur de risque indiquant l'ampleur des fluctuations de prix d'un titre ou des parts d'un fonds par rapport à son prix moyen et sur une période donnée. Plus la volatilité est élevée, plus les fluctuations sont grandes.

### Date de création

La date de création est la date prise en compte pour le début du calcul des performances. Elle correspond à la date de lancement.

### Ratio d'information

Le ratio d'information permet de mesurer la valeur ajoutée par le gestionnaire de portefeuille par rapport à un indice de référence. Il s'agit d'une mesure du rendement ajusté au risque d'un portefeuille, calculé en divisant le rendement actif (rendement du portefeuille moins rendement de l'indice de référence) par l'erreur de suivi.

**Date de lancement**

La date de lancement est la date à laquelle le compartiment a été activé sous sa forme juridique actuelle.

**VNI**

Acronyme de «Valeur nette d'inventaire» également appelé Valeur Liquidative (VL)

**Notation**

La notation est un score attribué par les agences de notation et qui reflète l'avis de ces agences quant à la solvabilité d'un émetteur.

**Ratio de Sharpe**

Le ratio de Sharpe indique la performance du fonds ajustée en fonction du risque. Il est calculé en divisant le rendement excédentaire (rendement du portefeuille moins rendement sans risque) par la volatilité.

**Tracking error**

L'erreur de suivi (tracking error) indique l'écart-type des rendements actifs (rendement du portefeuille moins rendement de l'indice de référence). Cet indicateur mesure la distance entre le rendement d'un fonds et celui de son indice de référence.

**Duration ou Duration moyenne**

La duration mesure la sensibilité des instruments obligataires aux variations des taux d'intérêt.

**Frais courants**

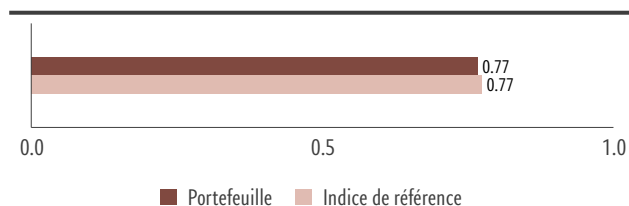
Le pourcentage des frais courants est basé sur les dépenses des 12 derniers mois. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il comprend les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation. Il ne comprend pas les commissions de performance et les coûts de transactions de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie payés par le Compartiment lors de rachat ou de la vente de part/actions d'un autre organisme de placement collectif. Pour les fonds créés il y a moins de 12 mois, les frais futurs sont estimés.

**SRI**

L'indicateur synthétique de risque (Summary Risk Indicator, SRI), défini par la réglementation PRIIPs, est conçu pour montrer le risque relatif d'un produit, en utilisant une combinaison de mesures du risque de marché et de crédit.

## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG).

### Intensité GES des Pays dans lesquels les investissements sont réalisés (KtCO2e/PIB USDm)



Sans objet: portefeuille 13% / indice de référence 5%

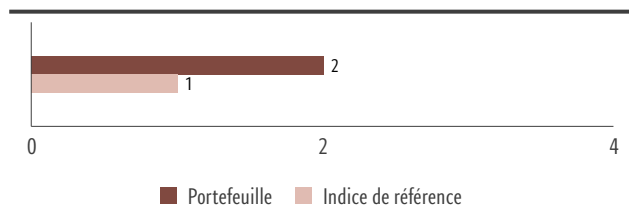
Non couvert: portefeuille 0% / indice de référence 0%

«Sans objet» correspond aux émetteurs d'obligations du marché au comptant et d'entreprises. «Non couvert» correspond aux titres ou dérivés à ligne unique pour lesquels il n'y a pas de données disponibles. Les calculs excluent les positions à découvert.

Source: Pictet Asset Management, Verisk Maplecroft, avril 2024.

Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

### Pays dans lesquels les investissements sont réalisés et qui sont soumis à des violations sociales (en nombre)



Sans objet: portefeuille 13% / indice de référence 5%

Non couvert: portefeuille 0% / Indice de référence 0%

Exposition du portefeuille: 1% / exposition de l'indice de référence 0%

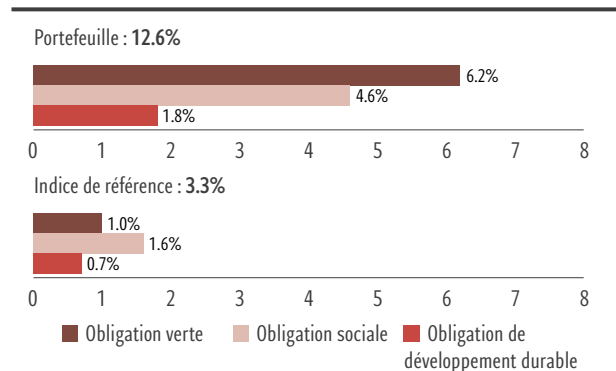
«Sans objet» correspond aux émetteurs d'obligations du marché au comptant et d'entreprises. «Non couvert» correspond aux titres ou dérivés à ligne unique pour lesquels il n'y a pas de données disponibles. Les calculs excluent les positions à découvert.

Source: Pictet Asset Management, Verisk Maplecroft, avril 2024.

Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Une partie de la présente publication peut contenir des informations appartenant à Sustainalytics, qui ne peuvent pas être reproduites, utilisées, divulguées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit de Sustainalytics. Aucun élément de la présente publication ne peut être interprété comme une déclaration ou garantie, expresse ou implicite, concernant l'opportunité d'investir dans des univers et/ou portefeuilles investissables. Les informations sont fournies «telles quelles» et, par conséquent, Sustainalytics décline toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions. Sustainalytics ne sera pas tenue responsable de dommages découlant de l'utilisation de la présente publication ou des informations qu'elle contient de quelque manière que ce soit. Veuillez consulter les informations complémentaires dans le glossaire ESG.

### Obligations labellisées (pondération en %)



Source: Pictet Asset Management, Bloomberg Finance L.P., avril 2024 Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

## Ce compartiment

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | OUI | NON |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Conforme ou équivalent à l'article SFDR8 du SFDR <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                                                                                            | ✓   |     |
| Intègre des facteurs ESG et des risques en matière de durabilité sur la base de recherches propriétaires et de recherches de tiers afin d'évaluer les risques et opportunités d'investissement                                                                                                                           | ✓   |     |
| A un objectif d'investissement durable                                                                                                                                                                                                                                                                                   | ✓   |     |
| Promeut des caractéristiques environnementales et sociales                                                                                                                                                                                                                                                               | ✓   |     |
| Évalue les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés                                                                                                                                                                                                                 | ✓   |     |
| Promeut l'engagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ✓   |     |
| Exerce des droits de vote                                                                                                                                                                                                                                                                                                |     | ✓   |
| Prend en compte et, dans la mesure du possible, atténue les effets négatifs de ses investissements sur la société et l'environnement                                                                                                                                                                                     | ✓   |     |
| Exclut les armes controversées et l'extraction du charbon thermique <sup>2/3</sup>                                                                                                                                                                                                                                       | ✓   |     |
| Exclut la production d'électricité thermique au charbon, l'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles, les armements conventionnels et les armes légères, la production de tabac, la production de divertissements pour adultes et les opérations de jeu d'argent et de hasard <sup>3</sup> | ✓   |     |
| Exclut la production de pétrole et de gaz conventionnels, la production d'électricité nucléaire, les produits et services fournis dans le cadre de contrats avec les forces armées liés aux armes, le développement/la culture d'organismes génétiquement modifiés, les pesticides <sup>3</sup>                          | ✓   |     |
| Exclut les sociétés qui contreviennent gravement aux normes internationales, et notamment au Pacte mondial des Nations Unies sur les droits humains, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption                                                                                               | ✓   |     |
| Dispose de lignes directrices dans les domaines des méthodologies ESG, ainsi que de l'origine et du traitement des données, et surveille le respect des éléments impératifs du fonds                                                                                                                                     | ✓   |     |
| Dotée d'un indice ESG spécifique                                                                                                                                                                                                                                                                                         | ✓   |     |

La décision d'investir dans ce fonds doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds promu comme décrit au présent prospectus ou dans les informations qui seront communiquées aux investisseurs.

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). (2) Pour les stratégies passives, des exclusions sont appliquées dans la mesure où la structure, les déviations de pondération, la volatilité et la performance du portefeuille ne sont pas sensiblement affectés. (3) Pour plus d'informations sur le seuil de revenu appliqué aux exclusions, veuillez vous référer à la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management. Pictet Asset Management conserve la pleine discrétion sur la mise en œuvre des critères d'exclusion et se réserve le droit de déroger aux informations émanant de tiers au cas par cas.

Pour plus d'informations sur la SFDR, veuillez vous référer à la section "SFDR Disclosures" disponible sur notre site web.

## GLOSSAIRE ESG

### Intensité GES des Pays dans lesquels les investissements sont réalisés (KtCO<sub>2</sub>e/PIB USDm)

Cet indicateur mesure la quantité de carbone produite par unité de Produit intérieur brut (PIB), mesurée en Ktonne par mUSD de produit intérieur brut (PIB). Les émissions de GES incluent à la fois les émissions territoriales et les émissions échangées provenant de l'utilisation de l'énergie, de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture.

### Obligations labellisées (pondération en %)

Les obligations labellisées incluent les obligations vertes, sociales et de développement durable. La classification des obligations labellisées est fournie par l'émetteur obligataire et peut ne pas refléter notre point de vue interne.

### Pays dans lesquels les investissements sont réalisés et qui sont soumis à des violations sociales (nombre)

Nombre de pays dans lesquels les investissements sont réalisés et qui sont soumis à des violations sociales telles qu'il y est fait référence dans les traités et les conventions internationaux, les principes des Nations Unies, et, le cas échéant, le droit national. Les informations sont basées sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue interne.

### Classification SFDR

**Article 9 :** investissements qui ciblent des activités économiques durables sur le plan environnemental et/ou social, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de

bonne gouvernance.

**Article 8 :** investissements qui promeuvent les caractéristiques environnementales et/ou sociales et peuvent en partie viser des investissements durables, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Article 6 :** investissements qui intègrent les facteurs ESG dans leur processus décisionnel afin d'améliorer leur profil risque-rendement. Les portefeuilles peuvent investir dans des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité.

## Société de Gestion

Pictet Asset Management (Europe) S.A.  
www.assetmanagement.pictet

### Informations importantes

Aux fins du présent document à caractère commercial, «le Fonds» désigne le compartiment ou le fonds auquel il est fait référence en haut de la page 1, et «l'action» désigne soit «la part» soit «l'action» selon la forme juridique du fonds. Le fonds promu porte sur l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel que l'immeuble ou les actions d'une entreprise, ceux-ci n'étant que les actifs sous-jacents détenus par le fonds. Ce document à caractère commercial est édité par la Société de Gestion du Fonds, Pictet Asset Management (Europe) S.A., une société agréée et réglementée par Autorité luxembourgeoise de réglementation, «Commission de Surveillance du Secteur Financiers». Il n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par des personnes physiques ou des entités citoyennes ou résidentes d'un lieu, d'un Etat, d'un pays ou d'une juridiction (ou y domiciliées) dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Les informations et données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire (à) des titres ou d'autres instruments ou services financiers. Elles ne peuvent servir de base à une souscription et ne font pas partie d'un contrat. L'investisseur est invité à lire la version la plus récente du prospectus du fonds, les Informations précontractuelles le cas échéant, le Document d'informations clés, et les rapports annuel et semestriel avant d'investir. Ces documents sont disponibles sans frais en anglais sur [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) ou en version papier auprès de Pictet Asset Management (Europe) S.A., 6B, rue du Fort Niedergrueneveld, L-2226 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, ou dans les locaux de l'agent local du Fonds, du distributeur ou de l'agent centralisateur, le cas échéant. Le DIC est également disponible dans la langue locale de chaque pays dans lequel le compartiment est enregistré. Il est possible que le prospectus et les rapports annuel et semestriel soient disponibles dans d'autres langues; veuillez consulter le site web pour connaître les autres langues disponibles. Seule la dernière version en date de ces documents doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions d'investissement. La synthèse des droits des investisseurs (en anglais et dans les différentes langues de notre site web) est disponible ici et sur [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) au chapitre «Ressources», en bas de la page. La liste des pays

dans lesquels le Fonds est enregistré est disponible à tout moment auprès de Pictet Asset Management (Europe) S.A., qui peut décider de mettre fin aux accords conclus en vue de la commercialisation du Fonds ou des compartiments du Fonds dans n'importe quel pays. En Suisse, l'agent représentant est Pictet Asset Management S.A. et l'agent payeur est Banque Pictet & Cie S.A. Pictet Asset Management (Europe) S.A. n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les titres auxquels il est fait référence dans le présent document conviennent à un investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cet investissement lui convient compte tenu de ses connaissances et de son expérience dans le domaine de la finance, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière, ou d'obtenir le conseil spécifique d'un professionnel du secteur. Les dix principales positions ne représentent pas le portefeuille dans son ensemble. Il n'existe aucune garantie que ces titres seront détenus à l'avenir et vous ne devez pas partir du principe que l'investissement dans les titres énumérés a été, ou sera rentable. Les références à un classement, une notation ou une récompense ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour les classes d'actions couvertes, seule la devise de consolidation du compartiment est couverte dans la devise de libellé de la classe d'actions. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister. Des VNI relatives à des dates auxquelles des actions ne sont pas émises ou rachetées («VNI non traitables») dans votre pays peuvent être publiées ici. Elles ne peuvent servir qu'à des fins de calculs et mesures statistiques de performance ou de calculs de commissions et ne peuvent en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat. Les performances sont indiquées sur la base de la VNI par action de la classe d'actions (dans la devise de la classe d'actions), avec dividendes réinvestis (pour les classes d'actions de distribution), frais courants actuels inclus, mais hors commissions de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur. L'inflation n'a pas été prise en compte. À titre d'exemple de calcul de la commission de souscription, si un investisseur investit EUR 1 000 dans un fonds assorti d'une commission de souscription de 5%, il devra verser à son intermédiaire financier des frais de souscription à hauteur EUR 47,62. Par conséquent, la valeur des actions souscrites sera en réalité de EUR 952,38 EUR. De surcroît, d'éventuels frais de tenue de compte (appliqués par

la banque dépositaire) sont susceptibles d'éroder les performances. Les indices ne comprennent pas les commissions ou charges d'exploitation et ne peuvent faire l'objet d'aucun investissement.

La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds promu décrits dans son prospectus, ou dans les informations à communiquer aux investisseurs.

Pictet Asset Management garde tout pouvoir discrétionnaire sur l'application des critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter des informations fournies par des tiers au cas par cas. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure où la structure du portefeuille, les écarts de pondération, la volatilité et la performance ne sont pas affectés de manière significative.

Les informations ont été obtenues auprès de sources jugées fiables, mais J.P. Morgan ne garantit pas leur exactitude ni leur caractère exhaustif. L'Indice est utilisé avec autorisation. Toute copie, utilisation ou distribution de l'Indice est interdite sans l'accord écrit préalable de J.P. Morgan. Copyright 2024, J.P. Morgan Chase & Co. Tous droits réservés.

Pour Singapour : l'investissement faisant l'objet du présent document n'est pas autorisé ni reconnu par la Monetary Authority of Singapore et n'est pas autorisé à la vente aux particuliers. Le présent document n'est pas un prospectus au sens du Securities and Futures Act. En conséquence, la responsabilité réglementaire au titre de cette loi relative au contenu des prospectus n'est pas d'application. Il vous est recommandé d'évaluer avec soin l'adéquation de l'investissement pour ce qui vous concerne. Il est possible que la vente d'actions des fonds Pictet soit restreinte dans certaines juridictions. En particulier, les actions ne peuvent pas être proposées ni vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ni à des Personnes des Etats-Unis, tel que décrit plus en détail dans le Prospectus du Fonds. Des informations plus détaillées sont disponibles auprès du distributeur du Fonds.

Bureau au Royaume-Uni: Pictet Asset Management Ltd, Moor House, Level 11 120 London Wall London EC2Y 5ET Royaume-Uni. Agréé et réglementé par la Financial Conduct Authority. Enregistré en Angleterre sous le numéro N° 181966.

Aucune partie du présent document ne peut être reproduite ou redistribuée sans l'accord écrit préalable de Pictet Asset Management.

©2024 Pictet

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES

Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir